



Accidents du travail dans la Fonction publique, une hausse inquiétante.

Les données des rapports sur l'état de la fonction Publique montrent une augmentation régulière des accidents du travail (AT) et une gravité avérée pour les plus de 50 ans. Pour l'UNSA Fonction Publique, ces constats appellent l'urgence d'une politique de prévention et de santé au travail.

En 2019, 10% des agents de la fonction publique (9.5% en 2016 et 8,6% en 2012) ont été victimes d'un ou plusieurs accidents du travail, contre 11% dans le secteur privé. Cela représente une hausse de 16% par rapport à 2016.

Quelques chiffres issus des rapports annuels sur l'état de la fonction publique :

Pour la Fonction publique d'état, 7% des effectifs ont été victimes d'un AT en 2019 (7.8% en 2016 et 6,6% en 2012).

- 3% des cadres et professions intellectuelles supérieures ; 9% des professions intermédiaires ; 9% des employés et 19% des ouvriers contre respectivement 3, 8,11 et 19% pour les salariés du secteur privé.
- 11% des moins de 30 ans ; 7% des effectifs compris entre 30 et 49 ans ; 7% des 50 ans ou plus contre respectivement 16, 10 et 9% pour le secteur privé.
- 7% des effectifs féminins et 8% des effectifs masculins contre respectivement 9 et 13% pour le secteur privé.

Pour la fonction publique territoriale, 11% des effectifs ont été victimes d'un AT en 2019 (9,7% en 2016 et 8,5% en 2012).

- 9 % des cadres et professions intellectuelles supérieures ; 8% des professions intermédiaires ; 11% des employés ; 18% des ouvriers.
- 13% des moins de 30 ans ; 11% des effectifs compris entre 30 et 49 ans ; 10% des 50 ans et plus.
- 9% des effectifs féminins et 13% des effectifs masculins.

Pour la fonction publique hospitalière, 15% des effectifs ont été victimes d'un AT (12.9% en 2016 et 2012).

- 10% des cadres et professions intellectuelles supérieures ; 12% des professions intermédiaires ; 19% des employés ; 18% des ouvriers.
- 15% des moins de 30 ans ; 16% des effectifs compris entre 30 et 49 ans ; 12% des 50 ans et plus.
- 14% des effectifs féminins et 17% des effectifs masculins.
- 75% des établissements de santé ont déclaré au moins un accident du travail lié à la manutention de malades.

Pour l'UNSA Fonction Publique, la sociologie des trois versants de la fonction publique, les métiers exercés et les conditions d'emplois sont souvent trop éloignés pour permettre une comparaison des chiffres d'accidents du travail. Mais l'augmentation constatée ces dernières années interroge sur la volonté réelle de l'employeur public d'améliorer les conditions de travail des agents.

Les statistiques dénombrent également moins d'accidents du travail pour les + de 50 ans, mais leurs conséquences sont plus graves pour les agents qui en sont victimes. En 2021, 2,1 millions d'agents de la fonction publique étaient âgés d'au moins 50 ans, soit 36 % des effectifs, dont 20% avaient plus de 60 ans pour les fonctionnaires et 25% pour les contractuels.

La réforme des retraites, qui reporte l'âge d'ouverture des droits à 64 ans, conduira à un allongement de la carrière des agents et donc, pour l'UNSA Fonction publique, cela doit amener à reconsidérer leurs conditions d'emploi.

Pour l'UNSA Fonction publique, les accidents du travail ne sont pas une fatalité. La responsabilité des employeurs est engagée. Il leur appartient de mettre en place une politique efficace pour lutter contre cette augmentation du nombre des accidents de travail qui n'est pas inéluctable.